

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 07 MARS 2024

Le 07 Mars 2024, à 19 h 00 le Conseil Municipal de LESPARE-MEDOC, légalement convoqué le 1<sup>er</sup> Mars 2024, s'est assemblé au salon d'honneur de la Mairie, sous la Présidence de M. Bernard GUIRAUD, Maire.

**ETAIENT PRESENTS** : Mesdames et Messieurs GUIRAUD Maire, FERNANDEZ, LAPARLIERE, HUE, ROBERT, MESSYASZ, CAZAUBON, GARRIGOU, CHAPPELLAN Adjoints, MUNETTI, FLEURT, SONNI, DALCIN, LE BREDONCHEL, BAHLOUL, ROHEL, BOYER, QUILLET, Conseillers Municipaux formant la majorité des membres en exercice, lesquels se trouvent être au nombre de vingt-neuf.

## **ABSENTS REPRÉSENTÉS :**

Mme SCOTTO DI LUZIO	Conseillère M <sup>ale</sup>	qui a donné procuration à	M. LAPARLIERE Adjoint
M. CROMER	Conseiller M <sup>al</sup>	qui a donné procuration à	Mme DALCIN Conseillère M <sup>ale</sup>
Mme GOFFREDI	Conseillère M <sup>ale</sup>	qui a donné procuration à	M. GUIRAUD Maire
Mme BASQUE	Conseillère M <sup>ale</sup>	qui a donné procuration à	M. LE BREDONCHEL Conseiller M <sup>al</sup>
Mme BOUDEAU	Conseillère M <sup>ale</sup>	qui a donné procuration à	Mme FERNANDEZ Adjointe
M. CADRET	Conseiller M <sup>al</sup>	qui a donné procuration à	M. ROBERT Adjoint
M. ALCOUFFE	Conseiller M <sup>al</sup>	qui a donné procuration à	Mme BOYER Conseillère M <sup>ale</sup>
M. SANS	Conseillère M <sup>ale</sup>	qui a donné procuration à	Mme QUILLET Conseillère M <sup>ale</sup>

**ABSENTS EXCUSÉS** : MM. SEGUIN, MICHELON et SETTIER, Conseillers M<sup>aux</sup>

**SECRETAIRE DE SEANCE** : Mme GARRIGOU Adjointe, est désignée en qualité de secrétaire de séance à l'unanimité

## **RAPPORTEUR** : Jean-Claude LAPARLIERE

### **370- OBJET** : Affectation du résultat 2022 – ASSAINISSEMENT

Le compte administratif 2023 du budget annexe de l'assainissement fait apparaître :

Excédent de fonctionnement antérieur reporté 2022 :	263 201,89
Excédent de fonctionnement de l'exercice :	153 470,93
Excédent cumulé	416 672,82
Excédent d'investissement antérieur reporté 2022 :	222 071,35
Déficit d'investissement de l'exercice :	-366 775,90
Déficit cumulé	-144 704,55
Restes à réaliser, dépenses :	60 296,05
Restes à réaliser, Recettes	0,00
Total restes à réaliser	-60 296,05
<b>soit un besoin de financement de</b>	<b>205 000,60 €</b>

## LE CONSEIL MUNICIPAL APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ DÉCIDE À L'UNANIMITÉ

- ☞ De reporter la somme de 144 704,55 €, à l'article D 001, déficit d'investissement reporté, section d'investissement dépenses,
- ☞ D'affecter la somme de 205 000,60 € à l'article 1068 excédent de fonctionnement capitalisé recettes d'investissement,
- ☞ D'affecter la somme de 211 672,22 € à l'article R 002, excédent de fonctionnement reporté, section de fonctionnement recettes.

Acte télétransmis au contrôle de légalité  
Numéro de l'accusé réception  
033-213302409-20240307-370-DE  
CERTIFIÉ EXÉCUTOIRE  
Publié ou notifié le 11/03/2024



Pour copie conforme  
Le Maire

Bernard GUIRAUD